

1
(N° 131.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT *fait par* M. HENOT, *au nom de la commission des naturalisations,*
sur la requête du sieur Bernard Vulhopp, capitaine de navire, à Anvers.

MESSIEURS,

Par requête en date du 8 mars 1845, le pétitionnaire a demandé la naturalisation ordinaire.

Il résulte des pièces du dossier qu'il est né à Lohne (grand duché d'Oldenbourg), le 20 octobre 1817; qu'il navigue du port d'Anvers depuis le 21 juillet 1834, et qu'il est aujourd'hui capitaine commandant le navire de commerce belge *l'Espérance*.

Le sieur Vulhopp a épousé une Belge à Anvers, le 25 janvier 1845; il a procréé avec elle des enfants nés en Belgique; ses parents sont décédés; ces différentes circonstances établissent que son intention est de se fixer définitivement dans ce pays. Les autorités consultées reconnaissent qu'il est bon marin et d'excellente conduite, et elles appuient sa demande.

La qualité de capitaine de navire accorde au pétitionnaire l'exemption du droit d'enregistrement dû sur les naturalisations, pourvu que, conformément à l'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844, il obtienne cette faveur endéans les trois années de la promulgation de cette loi.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.